HAL
open science

# Une “éthique visuelle” pour les usages de l’image dans l’enquête en sciences sociales

Loïc Riom, Michael Meyer, Cornelia Hummel

## To cite this version:

Loïc Riom, Michael Meyer, Cornelia Hummel. Une “éthique visuelle” pour les usages de l’image dans l’enquête en sciences sociales. Claudine Burton-Jeangros. L’éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales, 34, , 2017, Sociograph, 978-2-940386-43-7. hal-03218978

**HAL Id: hal-03218978**

**https://hal.science/hal-03218978v1**

Submitted on 6 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL
archives-ouvertes.fr

# Une “éthique visuelle” pour les usages de l’image dans l’enquête en sciences sociales

Loïc Riom, Michael Meyer, Cornelia Hummel

## To cite this version:

Loïc Riom, Michael Meyer, Cornelia Hummel. Une “éthique visuelle” pour les usages de l’image dans l’enquête en sciences sociales. Claudine Burton-Jeangros. L’éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales, 2017, Sociograph, 978-2-940386-43-7. hal-03218978

**HAL Id: hal-03218978**

**https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03218978**

Submitted on 6 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# UNE « ETHIQUE VISUELLE » POUR LES USAGES DE L'IMAGE DANS L'ENQUETE EN SCIENCES SOCIALES

*Loïc Riom, Michaël Meyer et Cornelia Hummel*

Ce chapitre a pour but de parcourir – sans prétendre être exhaustif – une série d'enjeux relatifs à l'utilisation des images (fixes ou animées), et plus largement des méthodes dites « visuelles », dans le cadre de la recherche en sciences sociales. L'utilisation de ces méthodes se confronte à des questions d'ordre juridique et éthique bien spécifiques concernant les images prises ou récoltées sur les terrains d'enquête. La collecte, la conservation, l'exploitation, la publication et l'archivage de données visuelles constituent des sources d'interrogation face aux normes qui régissent notamment la protection de la vie privée. Dans quelles conditions peut-on produire des images des enquêté.e.s ? Comment peut-on utiliser ces images ? Leur diffusion doit-elle s'accompagner de précautions particulières ? Les enjeux éthiques et juridiques liés aux images sont présents de l'entrée sur le terrain jusqu'à la restitution des résultats. Dans ce domaine, les doutes demeurent nombreux sur les « bonnes » pratiques à suivre.

Dans un premier temps, nous dresserons un panorama de ces méthodes afin de relever, de manière générale, certaines questions transversales liées à l'utilisation des images dans la recherche en sciences sociales. En montrant comment ces problématiques ont progressivement émergé, ce détour nous permettra, entre autres, de souligner une série d'enjeux éthiques qui s'imposent aux chercheur.euse.s utilisant les images. Dans un deuxième temps, nous prendrons appui sur deux exemples de recherche ayant eu

recours à la photographie, de manière à mettre en évidence comment ces enjeux généraux se posent dans la pratique de la recherche et quelles stratégies peuvent être développées par les chercheur.euse.s. Nous conclurons en donnant des pistes de réflexions concrètes pour continuer à travailler sur les enjeux éthiques liés à la pratique des méthodes visuelles.

## UNE « ETHIQUE VISUELLE » POUR L'ENQUETE EN SCIENCES SOCIALES

Les dernières années ont vu se multiplier les initiatives académiques visant à discuter de l'intérêt de l'utilisation d'images (fixes ou animées) en sciences sociales : colloques, numéros spéciaux de revues, créations de groupe de travail dans des associations scientifiques, créations de nouvelles revues, etc. Ces initiatives, parfois qualifiées de « tournant visuel », laissent transparaître des interrogations méthodologiques et épistémologiques sur la place des « données visuelles » dans les processus de recherche. Les innovations méthodologiques en la matière ne sont pas indépendantes d'une prolifération des moyens, légers et automatisés, de captation et de diffusion d'images numériques. Au milieu d'un modèle globalisé de « l'image conversationnelle » (Gunthert, 2014), les sciences sociales sont, elles aussi, attirées vers une nouvelle économie multiforme des données, où les images sont appelées à participer au recueil des informations, aux analyses et à leur restitution.

### TROIS FORMES DE CONTACT AVEC LES IMAGES

Trois mises en contact des chercheur.euse.s avec les images peuvent être distinguées, car elles engagent des enjeux éthiques distincts dans la recherche visuelle :

- Premièrement, les images peuvent être récoltées, c'est-à-dire issues d'une collecte de documents préexistants, provenant d'archives ou de publications actuelles. Parfois aussi, les

enquêté.e.s produisent des images, à la demande du/de la chercheur.euse ou dans le cadre d'une pratique privée (photo de famille, film de vacances). Se pose alors la question du droit d'auteur et d'un éventuel droit de citation de ces images dans le cadre des publications scientifiques (nous reviendrons sur cet enjeu dans la dernière partie de ce chapitre).

- Deuxièmement, les données visuelles sont susceptibles d'être réalisées par le/la chercheur.euse. Il/elle assure lui-même la captation des images. L'enjeu porte alors en particulier sur les photographies ou films montrant les personnes enquêtées, c'est-à-dire la reproduction et la diffusion des traits physiques de celles-ci sur un support visuel (ce sera le sujet du premier exemple).

- Troisième forme de contact, les procédés visuels de restitution des résultats sont des formes d'images particulières permettant une transmission du savoir. Ainsi, l'usage du logiciel Powerpoint a modifié le rôle des images dans la communication des résultats (Schnettler et Knoblauch, 2007). Ces dispositifs posent aussi bien la question du droit d'auteur que celle du droit à l'image des personnes montrées.

Parmi ces trois horizons du recours aux images, on retiendra que le rôle de faiseur d'images endossé par les chercheur.euse.s, associé aux possibilités de la diffusion numérique, accroît la nécessité de résoudre des questions d'ordre juridique et éthique concernant les images prises sur les terrains d'enquête. La collecte, la conservation, l'exploitation, la publication et l'archivage de données visuelles constituent des sources d'interrogation face aux normes qui régissent la protection de la vie privée. Cette question en amène tout de suite d'autres concernant les captations visuelles : Dans quelles conditions peut-on produire des images des enquêté.e.s ou des lieux étudiés ? A qui et comment demande-t-on l'autorisation de photographier ou filmer ? Comment peut-on utiliser les images produites ? Leur diffusion doit-elle s'accompagner de précautions particulières ?

## QUELLE PLACE POUR L'ETHIQUE DANS LA RECHERCHE VISUELLE ?

Les débats contemporains en matière d'enquête avec des images ont été jusque-là plus prompts à en souligner les bienfaits méthodologiques intrinsèques (réels ou supposés) qu'à débattre des implications éthiques des prises de vue, en particulier les effets des images sur la relation d'enquête (Meyer et Papinot, 2016). D'un côté, certains usages illustratifs perçus comme ordinaires ne supposeraient ni justifications, ni considérations éthiques particulières. Or, avec de tels usages « sauvages » (Bajard, 2016), l'image est souvent reléguée à un impensé méthodologique. A l'opposé, l'image est parfois promue comme un outil de recherche permettant de faciliter le travail de terrain. En plus de fournir un puissant moyen de documentation, l'instrumentation visuelle serait source d'une collaboration plus harmonieuse avec les informateurs, devenus « participants » ou même « assistants » des prises de vues. Cette bonne entente supposée par la démarche participative rendrait inutile toutes autres précautions éthiques.

Entre ces deux pôles, quelle juste place faire aux interrogations éthiques dans l'enquête visuelle ? Dans ce domaine, les doutes demeurent nombreux sur les « bonnes » pratiques à suivre. Les solutions apportées relèvent souvent d'un bricolage au gré des circonstances et des réactions (positives ou négatives) suscitées sur le terrain. En la matière, les sciences sociales sont encore loin de l'idéal du cumul des expériences et du partage systématique des savoir-faire pratiques relatifs au recours aux images dans les différentes étapes de la recherche.

La difficulté à formaliser les pratiques souhaitables tient vraisemblablement au fait que les enjeux éthiques de l'image débordent le seul débat interne au métier de sociologue, de géographe ou d'anthropologue. Les discussions et les éventuelles prises de positions au sein des arènes académiques doivent aussi être rapportées à une série d'évolutions plus larges qui font peser certaines « menaces sur l'enquête en sciences sociales » (Laurens et Neyrat, 2010) : l'émergence de plates-formes de publications en

ligne (Cairn, revues.org, hypotheses.org) change la publicisation des images issues de recherche en les rendant plus accessibles aux enquêté.e.s ou aux journalistes ; la judiciarisation accrue de la vie sociale participe aussi à transformer le rapport des enquêté.e.s avec le travail des enquêteur.trice.s ; la mutation des modèles économiques à l'ère numérique renforce certaines tentatives de contrôle commercial sur la dissémination des images, y compris au sein des espaces pédagogiques ou scientifiques ; etc.

Un enjeu majeur demeure la gestion des images montrant les personnes enquêtées ou « informateurs », c'est-à-dire la reproduction et la diffusion des traits physiques de ceux-ci sur un support photographique ou vidéo. En posant la question des enjeux éthiques des images faites par les chercheur.euse.s, il s'agit donc d'inciter ces dernier.e.s à expliciter certains aspects pratiques de leurs choix et manières de faire, de stocker et de diffuser des images durant une recherche :

- sur la nature et le statut de ces données d'enquête singulières que sont les images, notamment en lien avec la difficulté de leur anonymisation ;

- sur la relation d'enquête photographique (ou filmique) comme relation sociale : Qu'est-ce que prendre des photos (ou filmer) fait à la relation d'enquête ? Et par conséquent qu'est-ce que cela change aux conditions du recueil et d'analyse des données ainsi obtenues ? ;

- sur la forme et le contenu de l'autorisation accordée par les personnes qui sont photographiées ou filmées, y compris leur éventuel droit de rétraction une fois la recherche terminée ;

- sur la capacité du/de la chercheur.euse à anticiper la circulation des images et leurs utilisations futures, y compris les risques de décontextualisation ou d'instrumentalisation par des forces internes ou externes à la communauté étudiées, avec des effets néfastes sur la vie des personnes à l'image ;

- sur les aspects juridiques (droit à l'image et droit d'auteur) comme cadre nécessaire, mais jamais suffisant pour une démarche éthique.

## FORMALISATION D'UN CODE D'ETHIQUE VISUELLE

Les réponses apportées aux points ci-dessus dépendent non seulement de la validation éthique des images et de leur contenu, mais aussi de la validité scientifique d'une relation d'enquête médiée par des images. Si un cumul progressif des expériences est souhaitable, la pression légale sur les recherches en sciences sociales, notamment dans les pays anglo-saxons, a induit la rédaction précipitée de chartes d'« éthique visuelle ». Etablis par deux associations de sociologues, l'*International Visual Sociology Association* et la *British Sociological Association*, ces textes reprennent en grande partie les considérations générales qui prévalent dans les codes éthiques de la recherche en sciences sociales. Ces chartes n'y ajoutent que peu de conseils spécifiques pour le travail avec des images ; mais plutôt des mises en garde supplémentaires, en particulier concernant l'obtention des accords nécessaires. En effet, la principale recommandation est d'obtenir systématiquement le « consentement éclairé » des sujets photographiés.

Le consentement éclairé renvoie à l'idée que les objectifs et implications d'une recherche devraient être pleinement compris par les enquêté.e.s. Le/la chercheur.euse doit s'assurer qu'ils/elles saisissent tous les aspects de leur participation et précisément ce à quoi ils/elles consentent. Dans le cadre de la recherche visuelle, il faut donc anticiper le contenu des images et leur utilisation future, mais aussi leurs réceptions et interprétations. Même si le consentement ne permet pas d'éviter les mésusages et le détournement des images, il doit avertir néanmoins sur l'existence de ce risque et sur le fait que le/la chercheur.euse contrôle plus facilement ses écrits que ses images et leur devenir après parution.

Faire signer un formulaire de consentement à être filmé ou photographié n'apporte cependant jamais une solution complète et définitive aux dilemmes éthiques qui peuvent se présenter dans la recherche visuelle. Obtenir l'autorisation d'utiliser les images produites ne dédouane pas les enquêteur.trice.s de s'interroger sur la compréhension par les sujets photographiés des conséquences de la mise en image de leur travail ou de leur vie privée.

## ENTRE « DROIT DE REGARD » ET RENONCEMENT AUX IMAGES

Le modèle du strict consentement éclairé suppose une relation unilatérale entre le/la chercheur.euse et les enquêté.e.s. Seul le/la premier.e aurait le choix et le contrôle de l'usage des photos et des résultats. Les enquêté.e.s ne seraient pas invité.e.s à intervenir dans cette décision, mais seulement à accepter (d'être inclus dans l'étude) ou à refuser (et alors d'être sortis de l'échantillon). Or, la question des images sur le terrain d'enquête ne se pose jamais exclusivement en termes juridiques, mais doit être résolue également du point de vue interpersonnel de la relation d'enquête. Dans cette idée, les enquêté.e.s devraient pouvoir bénéficier d'un « droit de regard » (Meyer, 2010) sur la production visuelle du/de la chercheur.euse. Cette manière de faire pourrait sans doute instaurer une forme de transparence utile afin de clarifier et pacifier la relation d'enquête visuelle, sans pour autant imposer une rigidification légale.

Enfin, on se rappellera que parfois renoncer aux images peut être la meilleure solution pour garantir le respect des enquêté.e.s et la poursuite de la recherche. La posture de Douglas Harper, pionnier de la sociologie visuelle, est de ce point de vue exemplaire : « Les relations entre le photographe et le sujet lors d'une expérience sur le terrain sont très compliquées, mais, pour moi, les droits et désirs des individus qu'on choisit comme sujets sont plus importants qu'un but final censé justifier des images qui pourraient les froisser. On doit parfois savoir oublier son appareil photo » (Harper, 1998, p. 180).

Ainsi, l'éthique visuelle s'élabore entre formalisation du consentement, aménagement d'un droit de regard et renoncement à la prise de vue. Le choix strict ou la gradation entre ces éléments est de la responsabilité du/de la chercheur.euse. Il/elle doit jauger la pertinence de sa propre captation d'images en tenant compte de la relation d'enquête avec les personnes rencontrées, du contexte des prises de vues et des objectifs de la recherche.

Pour trouver des conseils sur l'éthique visuelle, il faut donc aller chercher dans les restitutions d'expériences concrètes vécues par des chercheur.euse.s mobilisant des outils de captation d'images. C'est ce que propose la suite de ce texte. A travers deux exemples de recherches sur le vieillissement utilisant une approche visuelle, nous chercherons à comprendre comment ces enjeux éthiques se posent de manière concrète. Le premier exemple est tiré d'une enquête sur le vieillissement en convent mobilisant la photographie comme principale méthode d'investigation ethnographique. Il pose notamment la question du consentement et du rapport qui s'établit entre enquêteur.trice et enquêté.e par la médiation de la photographie. Le deuxième exemple est extrait d'une recherche sur le vieillir en ville utilisant une pratique participative de la photographie (ou *photo-voice* en anglais) pour offrir un espace à la subjectivité des participants dans le dispositif de recherche. Cette deuxième partie reviendra plus particulièrement sur les enjeux autour de la protection de l'anonymat que pose l'utilisation de la photographie, ainsi que ceux relatifs à l'utilisation d'images qui n'ont pas été directement produites par le chercheur.euse.

## PRENDRE LA POSE EST-CE CONSENTIR ?

Ce premier exemple se concentre sur une situation de prise de vue photographique dans le cadre d'une étude sur le vieillissement en couvent. Le couvent, au sein duquel le travail d'observation photographique a été réalisé, a la particularité d'accueillir dans ses murs un établissement de soin pour religieuses âgées. La recherche se concentrait sur ce double univers conventuel – celui des sœurs

« valides » et celui des sœurs malades, le quotidien de ces dernières étant pris en charge par des professionnelles laïques.

L'autorisation de réaliser le terrain photographique a été donnée par la Supérieure générale du couvent, par le biais de la remise d'un badge permettant aux sœurs et aux professionnelles d'identifier la chercheuse. Celle-ci avait la possibilité de déambuler seule, sans restriction, dans « la maison ». L'autorisation a également été assortie d'un contre-don, la Supérieure souhaitant utiliser certaines des photos pour l'exposition annuelle du couvent, réalisée dans une salle dédiée et ouverte au public. Il a été convenu de transmettre régulièrement au cours du terrain des sélections de photos parmi lesquelles le comité de l'exposition pouvait faire son choix. La Supérieure générale s'est chargée d'informer les sœurs et les professionnelles de la présence régulière d'une sociologue-photographe dans les murs. Sans que cela soit explicitement formulé, la question du droit à l'image et du consentement de participer à l'étude était réglée par l'autorisation de la Supérieure. Du point de vue du droit et de l'éthique, la posture de la chercheuse était inconfortable car prise dans une logique propre à son terrain : le mode de vie conventuel est réglé sur une hiérarchie morale et administrative et rompre cette hiérarchie par l'introduction d'un accord formel individuel – sur le mode contractuel s'imposant actuellement en sciences sociales, aurait été incongru, voire mal perçu.

Le choix fut fait de procéder par le biais d'autorisations orales, à chaque fois qu'une situation de prise de vue se présentait. La chercheuse s'est systématiquement présentée et a posé la question du consentement à la prise de vue. A part une professionnelle et une sœur, personne n'a jamais opposé de refus sur le fait même de photographier. Par contre, la chercheuse a de nombreuses fois reçu des « conseils » sur ce qu'elle devait photographier ou pas, sur ce qui était, du point de vue de l'interlocuteur, « bien », « juste », « pertinent », bref « photographiable » (Hummel, 2017, à paraître). Les professionnelles ont exprimé de la timidité ou de la pudeur plus fréquemment que les sœurs, soulignant par exemple qu'elles n'étaient pas « intéressantes » ou pas « belles ».

> Un matin, ma démarche de consentement et d'autorisation oraux a été mise à l'épreuve. J'avais demandé à une infirmière si je pouvais l'accompagner lors des lever et des toilettes du matin, en précisant bien qu'elle-même ainsi que les sœurs devaient être d'accord sur le principe. L'infirmière m'a informé que je pourrais suivre la toilette de Sœur B., tout en soulignant que je pouvais être présente et photographier le lever, puis la fin de l'habillage et le coiffage ; entre ces deux séquences, j'allais sortir de la chambre et attendre qu'elle revienne me chercher. Le matin, je me suis présentée à la sœur qui était au courant de ma venue et très souriante. J'ai assisté à la première tâche de l'infirmière au lever – la mise des bas de contention, puis les actions se sont enchaînées très vite, trop vite pour que je me rende compte qu'il fallait que je sorte : l'infirmière a installé la machine permettant de lever la soeur partiellement paralysée. L'infirmière était occupée avec la machine, et j'étais coincée dans le fond de la chambre, la machine me privant de l'accès à la porte. Une fois debout, mais toujours sanglée à la machine, Soeur B. s'est tournée vers moi, s'est immobilisée en levant un peu les bras, comme si elle me saluait, et m'a souri : elle prenait la pose. (Extrait de carnet de terrain)

La chercheuse fut très décontenancée par la situation : Sœur B. attendait clairement qu'elle prenne la photo, une photo qui la montrait dans une posture peu valorisante ce d'autant que la machine avait pour fonction de la lever, puis de la pivoter et de l'asseoir sur la chaise percée. C'est d'ailleurs au moment où Sœur B. était assise sur la chaise que l'infirmière a demandé à la chercheuse de sortir. Face à la pose et l'attente de Sœur B., la chercheuse a appuyé sur le déclencheur, une première fois en prenant l'ensemble du corps de la sœur et une deuxième en décadrant légèrement pour éviter de prendre son visage – ce léger décadrage reflétant une pudeur qu'elle imposa en quelque sorte au visage souriant de Sœur B.

Le trouble ressenti est imputable au décalage entre la pose telle que la décrit avec finesse Bourdieu (1965), cette pose qui vise à l'immortalisation photographique dans un décor adéquat et une

posture digne, telle que l'on souhaite figurer « sur la photo », et la situation qui ne présentait aucune des caractéristiques de la photo posée. L'hésitation à appuyer sur le déclencheur reflète l'incapacité de la chercheuse à imaginer que l'on puisse « poser pour la photo » en étant sanglée dans une machine qui nous transporte vers une chaise percée. Ce trouble a ouvert la porte au doute : Sœur B. avait-elle compris la raison de la présence de la chercheuse ? Est-ce que son consentement peut être qualifié d'éclairé ? Comment la situation devait-elle être interprétée du point de vue éthique ? Pour dire les choses plus abruptement : est-ce que Sœur B. avait sa capacité de discernement ? Se poser cette question légale[1] et éthique renvoie elle-même à une autre question éthique : de quel droit, sur quelle base autre que le sentiment de la chercheuse, peut-on douter de la capacité de discernement de Sœur B. ? Est-ce que sa pose n'était pas simplement un témoignage de dignité – justement ! – ou simplement de bonne volonté à l'égard de la chercheuse ?

Les réponses à ces questions resteront ouvertes et les photos enfermées dans le secret d'un fichier informatique, car le choix a été fait de ne pas se renseigner sur le discernement de Sœur B. auprès de la Sœur générale, cette démarche paraissant inconvenante. Cette épisode nous enseigne néanmoins la difficulté à respecter des règles éthiques généralistes sur des terrains communautaires où le formel peut contrevenir à un ordre moral se déployant dans l'implicite.

---

[1] Du point de vue strictement légal du droit à l'image, il avait été jusque-là évité de photographier certaines sœurs dont la capacité cognitive semblait altérée et/ou qui souffraient d'aphasie (impossible, donc, pour elles de donner l'autorisation orale). On peut supposer qu'une partie de ces sœurs sont sous curatelle, cette dernière étant détenue par la Supérieure générale ou un membre de la famille. N'ayant pas d'informations précises sur ce point, la prudence a été privilégiée en renonçant donc à certaines photos.

## QUE PEUT-ON FAIRE D'IMAGES PRISES PAR LES AUTRES ?

Jusqu'à présent, nous avons discuté comment une approche visuelle joue dans le rapport du/de la chercheur.euse avec son terrain, en évoquant le cas où il/elle est lui-même producteur.trice d'images. Mais qu'en est-il des situations où la recherche s'appuie sur des images qui n'ont pas été produites directement par lui/elle ? Le deuxième exemple propose de réfléchir à ces questions en s'appuyant sur le cas d'une recherche menées sur le vieillir en ville[2] (Hummel, Burton-Jeangros, et al., 2017).

### LA PHOTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La photographie participative – ou *photo-voice* en anglais – est une méthode qui consiste à demander aux participant.e.s de la recherche à prendre eux/elles-mêmes des photographies selon des consignes plus ou moins précises. En général, cette méthode s'accompagne d'un entretien dit de *photo-elicitation* dont le but est d'inviter le/la participant.e à commenter ses productions et ainsi d'initier une conversation sur la base des photographies prises.

Cette méthode répondait à notre volonté et à la nécessité de faire de la place à la subjectivité des acteurs. En reprenant un dispositif utilisé par d'autres pour étudier le vieillissement (Chaudet et Péribois, 2014) ou le rapport à l'urbain (Schoepfer, 2014), nous souhaitions rendre compte de l'*épreuve* du vieillir en ville dans ses dimensions subjectives qu'il s'agisse à la fois du processus de vieillissement et de la vie urbaine (voir également

---

[2] La recherche en question a été menée dans le cadre de l'Atelier de Master en sociologie de l'Université de Genève : *Vieillissement et espaces urbains* (2015-16, Institut de recherches sociologiques, Université de Genève). Les participants à cet atelier étaient : Michaël Deml, Heber Gomez Malave, Alizée Lenggenhager, Ndéye Ndao et Martina von Arx, encadrés par Cornelia Hummel, Claudine Burton-Jenagros, Ulrike Armbruster-Elatifi et Loïc Riom.

Riom et Hummel, 2017). Cette méthode a l'avantage d'à la fois ouvrir la recherche aux participant.e.s en leur offrant un espace d'expression et de les engager dans un processus réflexif (Harper, 2002; Kolb, 2008).

Nous avons donc demandé aux participant.e.s de prendre au moyen d'un appareil jetable que nous leur fournissions une vingtaine de photographies de leur quartier selon quatre thématiques qui correspondaient à nos axes de recherche : « là où je vis » ; « mes déplacements », « ce que je trouve beau » et « ce que je n'aime pas ». Puis, après avoir fait développer les photos, nous avons mené des entretiens en recourant aux images comme support de conversation.

## CINQ REMARQUES POUR UNE UTILISATION ETHIQUE DE PHOTOGRAPHIES PRISES PAR D'AUTRES

L'exemple de la photographie participative nous oblige à nous interroger sur les conséquences de la « délégation » des chercheur.euse.s aux enquêté.e.s de la production des données. Cette perte de contrôle relative sur le processus de production de l'image n'est pas sans conséquence sur la forme de l'enquête et la possibilité pour le/la chercheur.euse d'atteindre ses objectifs. Le but est de pouvoir utiliser la force heuristique de l'image tout en respectant certains principes de base de l'éthique de la recherche afin d'éviter d'arriver à des situations de ce genre :

***Sortie avec les chiens***

*Groupe de recherche*

Cette image retouchée par l'un des étudiant.e.s illustre les tensions qui peuvent découler d'une démarche participative : d'une part, la volonté de montrer grâce à l'image et, d'autre part, la nécessité de répondre à une éthique de la recherche, dans ce cas en particulier la protection de l'anonymat des participant.e.s.

Sans vouloir répondre à toutes les problématiques que soulève cette question, nous souhaitons mettre en avant cinq questions auxquelles nous avons été confrontées et faire état des solutions (tactiques) et des dispositifs que nous avons mis en place pour y répondre. Nous n'avons pas la prétention d'affirmer que nos choix ont tous été les bons. Au contraire, notre volonté est plutôt de partager notre expérience afin qu'elle puisse alerter sur un certain nombre d'enjeux et être éventuellement utile pour de futures recherches.

Le premier[3] enjeu qui se pose est de savoir ce qu'il est possible de demander aux participant.e.s de photographier. La question s'est notamment posée pour la catégorie « ce que je n'aime pas ». Des participant.e.s ont, en effet, déclaré avoir renoncé à prendre certaines photographies, comme par exemple de crottes de chiens sur le trottoir. Nous pouvons nous poser la question de la légitimité/la pertinence de demander à quelqu'un de regarder quelque chose qu'il n'apprécie pas pour en faire une image. De la même manière, il faut envisager que la prise de photographies puisse mettre un.e participant.e dans une situation délicate (par exemple en l'incitant à se mettre dans une situation inconfortable en cherchant à photographier un groupe de jeunes « squattant » le banc d'une place publique).

Si c'est première étape peut paraître anodine, elle n'est pas à sous-estimer : y réfléchir permettra d'éviter certaines difficultés dans la suite de la recherche et plus largement nous pousse à nous interroger sur le rapport que les participant.e.s à l'enquête entretiennent avec la photographie. Au même titre, il convient de s'assurer que les consignes soient en adéquation avec ce que l'on est prêt ou pas à montrer. Il serait par exemple contreproductif de demander de faire des portrais alors qu'on se fixe comme règle de garantir l'anonymat le plus strict.

Dans une démarche de prise de vue par le/la chercheur.euse, le contexte de la prise de vue est important pour comprendre dans quelles conditions les enquêté.e.s acceptent ou n'acceptent pas d'être pris en photo. Or, dans le cas de la photo participative, le/la chercheur.euse n'est pas présent.e lors de la prise d'image. Un deuxième enjeu se situe précisément dans cette distance entre la prise d'image et ce que le/la chercheur.euse peut en savoir. Ainsi, nous disposons de plusieurs photos où les participants ont pris en photo des commerçant.e.s ou leurs ami.e.s. Il est ensuite difficile de dire avec certitude si ceux/celles-ci étaient conscient.e.s, au

---

[3] S'il l'on suit l'ordre « chronologique » de la recherche. Dans notre cas, nous nous sommes aperçus de cet enjeu qu'une fois la recherche « lancée ».

moment de la prise de l'image, du but de la photographie. Et s'ils/elles y ont consenti, dans quelles conditions ont-ils/elles donné leur accord ?

Cela nous amène à un troisième enjeu : la question centrale de l'anonymat. Si ce standard s'est depuis longtemps généralisé dans les recherches en sciences sociales, il pose un certain nombre de questions en ce qui concerne la photographie (et tout autant concernant la vidéo). En dehors de la question de la reconnaissance du visage, l'image donne une information extrêmement dense sur le cadre de vie des individus. Alors qu'il est relativement aisé d'enlever les références à une adresse dans un entretien, il devient très difficile de cacher l'identité de quelqu'un prenant en photo sa maison. Les images laissent apparaitre des informations sur les personnes qui les ont prises, leurs habitudes, les lieux dans lesquels elles vivent qui rendent difficile une anonymisation complète. Il en va de même pour les gens pris en photo par les participants. A ce titre, toute une série de photographies nous paraissent difficilement montrables parce qu'elles permettent trop facilement d'identifier la personne qui les a prises ou les individus qui en sont les sujets.

Quatrièmement, au moment de la diffusion, se pose la question de la retouche des images produites par les participant.e.s. Ici, la comparaison avec les pratiques sur le texte semble intéressante. Lorsqu'on cite des extraits d'entretiens, le texte est généralement retravaillé, d'une part pour masquer certaines informations et anonymiser l'entretien (voir plus haut), et d'autre part pour assurer le passage d'un langage oral à une expression écrite et ainsi garantir un certain respect vis-à-vis des personnes interviewées. Appliqués à la photographie, ces principes de base soulèvent certaines questions. Dans le cas de notre recherche, plusieurs photos ont été « loupées », notamment du fait de l'utilisation d'appareils jetables avec lesquels il est impossible de vérifier sur le moment la qualité de l'image prise. Or cette question fait appel à des conventions d'ordre esthétique : l'image est-elle suffisamment belle ? Que fait-on d'une image de mauvaise qualité qui serait particulièrement efficace dans la restitution de la recherche ? La

modifier ? La refaire ? Le dilemme touche ici à la restitution fidèle du « propos » du participant, tout en garantissant à la fois la lisibilité de la photographie et une qualité adéquate pour que l'image puisse être publicisée.

Cinquièmement, avec la question de la publication se pose celle de l'autorisation de sa reproduction. D'un point de vue juridique, les participant.e.s sont propriétaires des photographies. Dans notre cas, nous leur avons demandé de signer une autorisation de reproduction. Néanmoins, celle-ci est venue après les prises de vue. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'anticiper ces enjeux au moment de l'explication et de l'acceptation initiale de participation à l'enquête. Sur un plan éthique, la question est aussi de savoir à quel point les participant.e.s ont conscience que leurs images seront ensuite diffusées dans des publications. Une information bien pensée est un avantage. Sur un plan juridique, il convient en effet de demander une autorisation pour chaque projet de diffusion. Dès lors, anticiper cette question au moyen d'un formulaire de consentement peut permettre d'éviter des allers-retours dont il est coûteux d'assurer le suivi. A ce sujet, la question de la publication peut être délicate à amener aux participant.e.s. Dans notre cas, plusieurs d'entre eux/elles étaient déjà très inquiet.e.s de la qualité de leurs prises de vue avant même que le sujet de la publication soit évoqué. Il nous semble donc qu'il est nécessaire d'apporter une attention particulière à cette question délicate afin d'éviter toute autocensure de la part des participant.e.s. Dans notre cas, une participante a purement et simplement préféré s'abstenir de faire l'exercice.

Pour finir, et de manière transversale, il faut garder en tête que les individus ont leur propre pratique de la photographie. Celle-ci est ancrée dans des représentations et des normes qui guident la prise de vue. Par exemple, lorsqu'on passe en revue les photographies prises, le faible nombre d'entre elles ayant pour sujet des personnes saute aux yeux. La plupart des images sont, en effet, des plans larges sans personnage dans le cadre. Ces pratiques ordinaires de la photographie s'inscrivent plus largement dans un rapport à la photographie et dans la question du photographiable

(Bourdieu, 1965). En cela, la question de la participation mériterait peut-être d'être également étendue au domaine de l'éthique. Et si le/la chercheur.euse est toujours en fin de compte le/la responsable de sa production scientifique, il est possible d'imaginer d'ouvrir ce plan de la recherche aux enquêté.e.s et les faire participer à la réflexion éthique devant accompagner chaque recherche.

## CONCLUSION

Ce chapitre a survolé certains enjeux qui se posent lorsqu'on fait de la recherche avec des images. En s'appuyant sur deux exemples d'expériences de recherche utilisant des « méthodes visuelles », nous avons montré comment des questions très générales comme le consentement ou la garantie de l'anonymat se posent de manière très concrète lorsqu'on est confronté au terrain et à sa mise en images.

En conclusion, il ressort de ces quelques réflexions que l'utilisation des images – dans ces deux cas de la photographie – expose le chercheur.euse à des questions qu'il est peut-être plus aisé de mettre de côté lorsqu'on utilise des méthodes plus « classiques ». Si l'image possède certainement un puissant pouvoir pour produire de l'intelligibilité, elle crée également des attentes importantes, à la fois du point de vue des résultats, mais également de son utilisation (ce qui explique en partie que la législation soit beaucoup plus contraignantes pour la production d'images que pour d'autres formes d'observation). Cela est renforcé par le fait qu'il est difficile de toujours contrôler le sens produit par une image. A ce titre, il est nécessaire de garder ce caractère polysémique en tête et de penser les « traductions » à l'œuvre quand une image est sortie de son contexte de production pour être publiée ou montrée dans un cadre scientifique (comme cela peut-être notamment le cas avec des images d'archives, mais pas seulement). Ces réflexions ont un caractère éthique non seulement par rapport à ceux qui ont produit ces images, mais également vis-à-vis de ceux qui les verront.

Pour ces différentes raisons, il nous semble que l'on ne peut pas s'improviser chercheur.euse avec des images et que cela demande une certaine préparation, de la manière de penser la recherche à sa réalisation, de la conceptualisation du plan de recherche au matériel utilisé. A ce titre, on ne peut que s'inquiéter de pratiques ordinaires qui consistent par exemple à faire usage de son smartphone comme outil de prise de notes visuelles, sans s'interroger sur les conséquences de l'utilisation de ces objets notamment quant à la propriété des données. Des débats et des progrès sont encore attendus pour une éthique de la prise de vue en sciences sociales.

## BIBLIOGRAPHIE


Bajard Flora (2016), Les usages « sauvages » de l'image. Retours sur une expérience profane de la sociologie visuelle, *Images du travail, Travail des images*, 3, [en ligne], http://imagesdutravail.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1161, (consulté le 25 avril 2017).

Bourdieu Pierre (1965), La définition sociale de la photographie, in Bourdieu Pierre (éd.), *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris : Editions de Minuit, pp. 107-138.

Chaudet Béatrice et Péribois Carine (2014), Une enquête géo-photographique participative pour interroger les modes d'habiter des seniors tourangeaux : une proposition méthodologique, *Norois*, 232, pp. 23-34.

Gunthert André (2014), L'image conversationnelle, *Études photographiques*, 31, [en ligne], http://etudesphotographiques.revues.org/3387, (consulté le 25 avril 2017).

Harper Douglas (1998), *Les vagabonds du Nord-Ouest américain*, Paris : L'Harmattan.

Harper Douglas (2002), Talking about pictures: A case for photo elicitation, *Visual studies*, 17(1), pp. 13–26.

Hummel Cornelia (2017, à paraître), Porter un regard photographique sur le vieillissement en couvent. Que disent les frontières mouvantes du « photographiable »?, *ethnographiques.org*.

Hummel Cornelia, Burton-Jeangros Claudine et Riom Loïc (éds) (2017), Vieillissement et espaces urbains, Genève : Institut de recherches sociologiques, Université de Genève.

Kolb Bettina (2008), Involving, sharing, analysing—Potential of the participatory photo interview, *Forum Qualitative Sozialforschung/Forum: Qualitative Social Research*, [en ligne], http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1155, (consulté le 15 mars 2017).

Laurens Sylvain et Neyrat Frédéric (éds) (2010), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant.

Meyer Michaël (2010), « Tu veux ma photo ? » Droit de regard et droit à l'image dans la sociologie visuelle, in Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat (éds), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant.

Meyer Michaël et Papinot Christian (2016), Le travail des images dans la démarche de recherche. Analyse réflexive et compréhension de l'objet, *Images du travail, Travail des images*, 3, [en ligne], http://imagesdutravail.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1120, (consulté le 25 avril 2017).

Riom Loïc et Hummel Cornelia (2017, à paraître), Le quotidien dans l'objectif, In: Sebag Joyce, Durand Jean-Pierre, Palmas Luca, et al. (éds), *Point de vue dans la vie quotidienne*, Paris: Diacritiques Edirions.

Schnettler Bernt et Knoblauch Hubert (éds) (2007), *Powerpoint-Präsentationen. Neue Formen der gesellschaftlichen Kommunikation von Wissen*, Constance : UVK.

Schoepfer Isabelle (2014), Capturing neighbourhood images through photography, *Visual Ethnography*, 3(1), pp. 7-34.

Citation et lien vers publication

Riom L., Meyer M., Hummel C. (2017), Une “éthique visuelle” pour les usages de l’image dans l’enquête en sciences sociales, in : Burton-Jeangros C. (dir.), L’éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales, Sociograph – Sociological Research Studies, N°34, Genève : Université de Genève, 51-70.

https://unige.ch/sciences-societe/socio/fr/publications/dernierespublications/sociograph-34-sociological-research-studies/